

Assurance santé pour frontaliers. Votre couverture d'assurance sur mesure.



Vos avantages:

- Tarifs adaptés aux besoins individuels
- Couverture d'assurance en France et en Suisse
- Libération de l'obligation de s'assurer en Suisse
- Conseil personnalisé par des spécialistes
- Passage sans examen de santé en cas de résidence définitive en Suisse

Assuré au-delà des frontières.

Vivre en France et travailler en Suisse. Comment et où m'assurer contre les accidents et les maladies?

Définition de «frontalier»

Le terme «frontalier» désigne les personnes qui font la navette entre le pays dans lequel ils vivent et celui dans lequel ils travaillent.

Prescriptions légales pour les personnes ayant un statut de frontalier

Depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux entre la Suisse et les Etats de l'UE/AELE, les personnes qui obtiennent le statut de frontalier pour la Suisse doivent s'assurer en Suisse (principe de la soumission à la législation du lieu de travail).

Pour les frontaliers de France en revanche, il existe un droit d'option concernant l'assurance-maladie. Il leur offre la possibilité de s'assurer en Suisse ou dans leur pays de résidence.

Quelle est la bonne couverture d'assurance?

Il est possible de conclure la couverture d'assurance dans plusieurs variantes tarifaires et de l'adapter à vos besoins.

Souhaitez-vous un conseil personnalisé sans engagement?

Remplissez le formulaire d'entremise d'adresse sur www.css.ch/frontaliers

Vigny Depierre Assurance, agent général d'Allianz, prendra directement contact avec vous. Allianz est un partenaire mondial qui peut proposer des solutions aux frontaliers vivant en France et qui connaît très bien les spécificités de chaque pays.

Si vous déménagez en Suisse dans les trois ans, la CSS Assurance-maladie SA et la CSS Assurance SA vous garantissent une couverture d'assurance équivalente sans examen de santé.

En tous points personnel:
www.css.ch/frontaliers

Vigny Depierre
Assurances
N° ORIAS 11 062 845

